

Jean

Parachutiste Professionnel
Instructeur
Expert Honoraire

Tél.

Mob.
r@gmail.com

Quand la société SOLECO a pris rendez-vous pour me proposer l'installation d'un système GSE sur mon toit, j'y ai vu un geste écologique en produisant de l'électricité, un coup de pouce à mes retraites par la revente d'électricité à EDF et une économie de chauffage en envoyant, l'hiver, de l'air chaud des panneaux par les plafonds. N'avaient-ils pas installé ça sur le Vatican et le stade Geoffroy Guichard. TF1 et M6 en avaient témoigné.

Les interrogations sont venues très vite. Avant même la fin de la pose. Plafonds endommagés, maison remplie de poussière de béton.

Ils ont assumé ! Dédommagement du nettoyage, plafonds refaits et murs repeints.

Vint ensuite la douche froide EDF. Le prix de rachat de l'électricité au tiers de la somme annoncé et une production tout autant décevante. 52 ans d'amortissement au lieu des 9 annoncés.

Pour manifester mon mécontentement et mettre la pression sur SOLECO, je mandate un expert judiciaire. Bonne initiative : 8 des 14 panneaux sont mal exposés.

SOLECO en convient, les déplace sur le toit opposé et en rajoute 2.

La production ramène la durée d'amortissement à..... 45 ans ! J'en ai 73 à ce moment de l'histoire.

Quand madame Girault de l'association prend contact, je crois, dans un premier temps, à une escroquerie en chaîne. Quel miracle pourrait me sortir de ce piège ? Quelle association de consommateurs s'attaquerait avec quelque chance de succès à la filiale française d'une multinationale et une banque (Cofidis) ?

Je la reçois, entends ses arguments, lui montre le dossier que j'avais commencé à constituer. Quelques jours plus tard, retour de Madame Girault : *votre dossier est bon, on peut le confier à EKO FINANCE, dans 2 ans maximum, vous serez remboursé et dédommagé.*

2 ans maximum.....30 ans d'expérience d'expert judiciaire m'ont appris la lenteur de la justice ! Mais l'espoir ne fait-il pas vivre ?

EKO FINANCE confie mon dossier à Maître Lisa Calvo, me donne une correspondante référente. Le coup est parti.

Et le miracle s'organise : le calendrier des actions est respecté, Maître Calvo me soumet son projet de mémoire. Du grand art. En 30 ans d'expertises, j'en ai lu des mémoires, vu des choses sérieuses, d'autres moins.

Là, je dois avouer qu'on est proche du chef d'œuvre du genre. Au-delà des arguments, la qualité de la rédaction.

A chaque étape, je suis tenu au courant, soit par l'avocate, soit par Josée d'EKO (pardonnez moi Madame, je n'ai jamais su votre nom de famille).

La semaine dernière, dans le calendrier que j'avais estimé utopique, le verdict tombe : nous avons gagné contre le poseur et contre Cofidis.

Ils sont, l'un et l'autre condamnés à annuler les contrats dans tous leurs effets. L'avocate et Monsieur Lellouch, le Directeur d'EKO m'ont lu des chiffres, Je n'ai pas tout « capté » comme disent les jeunes.

Y aura-t-il appel ? Mes 2 interlocuteurs n'y croient pas tant les juges ont argumentés les condamnations. Plus qu'un mois à attendre.

Pour l'heure, juste un immense soulagement.

Clin d'œil de la vie, mon fils travaille pour une entreprise (locale) qui pose, entre autres, des panneaux photovoltaïques !

Merci Madame Girault, merci Lisa Calvo, merci Josée, merci Monsieur Lellouch. Continuez votre croisade. Avec les khmers verts et leurs mensonges des énergies renouvelables « écolos », les arnaqueurs du photovoltaïque ont, malheureusement, de beaux jours devant eux.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'M. Lellouch', written over a large, faint watermark.

eiko firm